

Projet de loi Hôpital Santé Patient Territoire : séance du jeudi 5 mars 2009 : Daniel GARRIGUE demande qu'une politique d'ensemble, et non plus fractionnée, soit engagée en faveur des personnes souffrant de troubles psychiques.

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Le Guen, pour défendre l'amendement n^{os} 1497.

M. Jean-Marie Le Guen. Alors que nous débattons du titre III relatif à la prévention et à la santé publique, il est manifeste que la santé mentale est la grande oubliée des politiques de santé publique. Elle a, non seulement, été oubliée, mais lorsqu'elle se rappelle au souvenir de l'opinion publique et des décideurs politiques, c'est, nous l'avons observé à maintes reprises, dans les pires conditions.

M. Jean Mallot. C'est vrai.

M. Jean-Marie Le Guen. Ces dernières années nous avons débattu de nombreux sujets comme la violence, ou supposée telle, des malades mentaux, ou bien de celle des jeunes délinquants.

Nous avons eu à discuter du cas de personnes ayant commis des actes répréhensibles à l'encontre d'enfants. Nous nous sommes penchés sur le cas des mineurs récidivistes ou celui des toxicomanes.

À chaque fois, le débat s'est déporté sur une approche judiciaire, pénale de ces sujets. Pourtant, nous sommes nombreux à penser que ce qui fait défaut, c'est une approche sanitaire. La montée de la violence comme l'augmentation des addictions aussi diverses que celle qui intéresse ce soir certains collègues, à savoir une certaine forme de « toxicomanie » – et vous êtes venus en nombre pour en parler... à l'article 24 (*Murmures sur les bancs du groupe UMP*) – caractérisent notre société.

M. Jean Mallot. C'est exact, ils sont nombreux !

M. Jean-Marie Le Guen. Ces problèmes d'addictions – l'addiction aux jeux, par exemple – ou d'autres sujets touchant à la santé mentale ne sont pas pris en compte dans notre politique de santé publique. Notre amendement n^o 1497 a donc pour objet d'y remédier.

Madame la ministre, vous avez, en urgence, commandé un rapport à M. Couty et vous lui avez demandé qu'il vous remette, après avoir procédé à des consultations, un certain nombre de propositions. Nous étions quelques-uns à être pour le moins sceptiques quant à la possibilité de construire une politique globale de santé mentale et d'en jeter les bases en quelques semaines.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé. Six mois !

M. Jean-Marie Le Guen. Six mois pour faire ce qui ne l'a pas été pendant des années, cela s'apparente à un exploit.

Nous avons, un instant, madame la ministre, espéré que les recommandations de la commission Couty figureraient dans votre projet de loi.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé. Pas toutes les propositions !

M. Jean-Marie Le Guen. Qu'en est-il ? Quel bilan dressez-vous ? Qu'envisagez-vous en matière de politiques de santé mentale ? Autant de questions essentielles qui auraient mérité que notre assemblée y consacre le temps nécessaire afin d'aboutir à une politique de santé publique à la hauteur des besoins de notre société.

Nous vous interpellons publiquement, madame la ministre. Quelle est la position du Gouvernement sur ce rapport ? Quels sont vos objectifs ? Pourquoi n'avez-vous pas traité le volet sur la santé mentale dans le cadre de ce projet de loi...

M. le président. Monsieur Le Guen !

M. Jean-Marie Le Guen. ...qui se veut « holistique » ?

M. le président. Monsieur Le Guen, ménagez votre horloge interne ! (*Sourires.*)

M. Jean-Marie Le Guen. Vous avez raison, monsieur le président.

M. le président. Je considère que vous avez défendu les trois amendements n^{os} 1497, 1499 et 1500, monsieur Le Guen.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur ces trois amendements ?

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé. Le rapport Couty qui a fait l'objet d'un travail très approfondi avec l'ensemble des acteurs concernés a été rendu à la fin du mois de janvier à M. le Président de la République et à moi-même, donc très récemment. Nous sommes en train de procéder aux consultations nécessaires ; les premières concertations ont lieu avec les organisations professionnelles, les fédérations hospitalières. Il eut été prématuré d'adjoindre la santé mentale à un texte par ailleurs déjà très complet ; nous en sommes, en effet, à notre troisième semaine de débat.

Cela étant, je présenterai, dans les prochaines semaines, un texte consacré à la santé mentale dont nous débattons de façon approfondie, là aussi, monsieur Le Guen.

M. le président. La parole est à M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. Je souhaite abonder dans le sens des observations de M. Le Guen.

La santé mentale est un sujet particulièrement grave. En 2005, nous avons, dans le cadre de la loi sur le handicap, adopté la reconnaissance du handicap psychique, disposition très importante, mais nous sommes encore très loin d'une politique d'ensemble sur ce sujet. Le rapport Massé avait, dans les années quatre-vingt-dix, souligné que, 1 % environ de notre population, soit près de 600 000 personnes, souffrait de troubles psychiques, le quart d'entre elles étant atteint de troubles particulièrement graves.

Où se trouvent aujourd'hui ces personnes ? Un tiers fait l'objet d'un suivi, notamment parce qu'elles ont gardé un lien assez fort avec leur famille.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé. Ce n'est pas le sujet.

M. Daniel Garrigue. Un autre tiers se trouve dans la rue parmi les SDF. Le secrétaire général d'Emmaüs évaluait, il y a quelques mois, leur nombre à environ 60 000 personnes. Enfin, environ 40 000 à 50 000 personnes sont dans les établissements pénitentiaires.

Je déplore que l'on ait engagé, avec une hâte soudaine après avoir attendu pendant de longs mois, l'examen de la loi sur l'administration pénitentiaire au Sénat, sans que le volet consacré à la santé mentale ait été approfondi, puisque vous avez commandé ce rapport.

M. Jean-Marie Le Guen. Très juste !

M. Daniel Garrigue. Nous n'allons évidemment pas vous faire grief de ne pas avoir traité le problème dans ce projet de loi, car il en mérite un à lui seul, mais sur un tel sujet, il est urgent de bâtir une politique d'ensemble et de ne pas traiter les questions de manière fragmentée : un jour,

par le biais du problème des SDF ; un autre jour, en étudiant les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires et un autre jour encore, en se penchant sur les établissements de soins. Nous avons besoin, dans ce domaine, de bâtir une vraie politique d'ensemble.

M. le président. La parole est à M. Gérard Bapt.

M. Gérard Bapt. Certes, on peut vous reprocher d'avoir insuffisamment traité de la santé mentale dans ce projet de loi, mais on peut surtout vous reprocher, madame la ministre, de n'avoir pas suffisamment consacré d'articles relatifs à la santé publique. Vous avez, en effet, demandé à M. Couty de produire un rapport, qui mériterait d'être lui aussi discuté, car le sujet est extrêmement complexe.

M. Garrigue vient de rappeler que 1 % de la population souffre de troubles psychiques. Je pense que c'est beaucoup plus.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé. Oui, beaucoup plus !

M. Gérard Bapt. En effet, c'est beaucoup plus. Un tiers de la population française est, à un moment ou à un autre de sa vie, concerné par un problème de nature psychique. Dans notre hémicycle, je me demande parfois, madame la ministre, si la proportion n'est pas plus importante ! *(Sourires.)*

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé. Moi aussi ! *(Sourires.)*

M. Gérard Bapt. Il n'empêche que la représentation nationale n'est que la représentation nationale. À cet égard, nous devons assumer l'humaine condition. *(Sourires.)*

Revenons-en à un peu de sérieux !

Les élus locaux se trouvent régulièrement confrontés à cette question importante. Le préfet de Haute-Garonne nous a ainsi récemment invités à une journée de réflexion et d'information sur les problèmes de l'hospitalisation d'office ou à la demande d'un tiers. Il arrive souvent que, après un incident ou un drame, une initiative législative soit prise et qu'elle soit portée non par le ministre en charge de la santé, mais par celui de la justice.

À cet égard, madame la ministre, il est temps que vous repreniez la main : toute nouvelle initiative en matière de santé mentale doit être subordonnée à la mise en œuvre d'une véritable politique de santé mentale, laquelle suppose une concertation supplémentaire après l'analyse du rapport Couty.

Dans ma propre commune, demain matin, avec quatre établissements d'hospitalisation psychiatrique, nous allons lancer, grâce au concours de l'administration et de laboratoires pharmaceutiques – il faut bien rassembler des moyens –, une expérimentation qui consistera à suivre pendant deux ans le parcours de psychotiques afin d'examiner la façon dont ils sont éventuellement pris en charge, en hospitalisation ou en sectorisation. C'est une question qui préoccupe les élus locaux, au-delà des grandes orientations nationales que nous appelons de nos vœux.

Les remarques de M. Garrigues m'ont paru tout à fait fondées. Nous attendons beaucoup en ce domaine, et beaucoup plus de votre part que de celle de Mme Dati.

(Les amendements n° 1497, n° 1499 et 1500, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)